



Point n° 7 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis plusieurs années déjà, l'état du chemin menant au bâtiment de Champ Rond (stade de football de Bôle) oblige la commune à intervenir ponctuellement afin d'éviter une dégradation plus conséquente de cet accès.

Les gradins eux, sont pourris et présentent un danger pour les spectateurs et pour les enfants qui les empruntent pour se rendre à la place de jeux.

Les bordures sur l'abri PC (petit terrain) sont inexistantes, cassées ou n'exercent plus leur fonction de retenue.



2. Etat de la situation et travaux à effectuer sur le chemin d'accès

Le chemin d'accès présente à divers endroits des déformations qui sont dues à un affaissement du chemin et par conséquent de la planie des pavés, phénomène qui intervient en cas de pluies ou d'orages. Des investigations ont été menées à plusieurs reprises et les causes n'ont pas pu être déterminées de manière très claire. Des réparations ont été faites, mais sans résoudre le problème de fond. Nous soupçonnons que le chemin a été créé sans un coffre suffisant permettant l'usage de ce chemin qui en est fait aujourd'hui.

En effet, il est important de souligner que ce chemin d'accès est carrossable et est utilisé par les locataires de la salle de Champ Rond, par des véhicules de livraison ainsi que pour notre service d'entretien des bâtiments et de la voirie. La création d'un caisson s'avère dès lors indispensable si on veut que la réfection dure dans le temps.



Chemin d'accès



Déformations du chemin

Variante 1

La variante 1 comprend la dépose des pavés, la mise en place d'un drainage, la pose de pavés granit en bordure du chemin, la pose d'éléments en béton préfabriqués en équerre « Exacta light 30x40x6 » pour soutenir le talus sur ce premier tronçon et la pose d'un revêtement bitumeux drainant. La reprise et mise en place de la terre végétale pour les banquettes, ainsi que l'ensemencement sont compris dans le montant.

Coût total : CHF 98'000.- TTC

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC



Image d'illustration d'éléments en béton préfabriqués

Variante 2

Une autre variante a été proposée, celle de remplacer le revêtement bitumeux drainant par un revêtement en pavés filtrants type Filtrotec et des enrochements de blocs calcaire en lieu et place des éléments en béton préfabriqué. Les pavés filtrants sont des pavés à pores ouverts qui laissent filtrer l'eau à travers le pavé jusque dans le sol. Les pores ouverts permettent une infiltration directe de l'eau dans le sous-sol et assurent dans le même temps une aération de celui-ci. Le surcoût de cette variante s'élève à CHF 19'000.-

Coût total : **CHF 117'000.- TTC**



Image d'illustration des pavés filtrants et du mur de soutènement

En résumé, les avantages et les inconvénients des deux variantes proposées :

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC

Variante 1 : Revêtement bitumeux drainant/bordures béton	Variante 2 : Pavés filtrants/Enrochements
<ul style="list-style-type: none">- Ce type de revêtement ne fonctionne qu'à moitié sur des chemins pour piétons ; par contre efficace sur des routes dès 60km/h- Bordures en béton préfabriqué : trop stériles	<ul style="list-style-type: none">- Esthétiquement plus beau- Ça vieillira mieux- Enrochements : positif pour la faune- Le surcoût (+19'000.-) est absorbable- Choix plus cohérent avec celui des pavés

Au vu de cette analyse, le Conseil communal et la commission vous recommandent de retenir la variante 2, certes plus onéreuse, mais aussi plus respectueuse de l'environnement.

Pour information, une variante en pavés-gazon a aussi été étudiée, mais n'a pas été retenue, car il est difficile pour des personnes à mobilité réduite de se déplacer sur une telle surface.

3. Etat de la situation et travaux à effectuer sur les gradins



Les gradins ont été construits avec des traverses de chemin de fer et ancrées avec des tiges métalliques. Lors de la réalisation des aménagements extérieurs, consécutivement à la construction du complexe sportif sur ce site, c'est le groupe de l'Entente de Bôle qui a traité les poutres à la lasure afin que ces éléments en bois

puissent durer dans le temps, mais ce traitement n'a été appliqué qu'en surface. Résultat : au fil des ans, les parties arrière et au-dessous ont moisi (cf photos) et aujourd'hui, ces traverses sont dans un état calamiteux et dangereux pour les utilisateurs puisque le bois gorgé d'eau s'est décomposé et que son instabilité ne donne plus les garanties nécessaires pour les emprunter aisément.

A l'origine, ces traverses de chemin de fer ont été traitées au carbolineum. Le carbolineum est un mélange huileux, insoluble dans l'eau, inflammable, brun foncé à partir de composants de goudron de houille et contenant également des substances cancérigènes tels que les aromatiques polycycliques.

En raison de son effet imputrescible et désinfectant, le carbolineum a été utilisé pendant de nombreuses années pour la préservation des structures en bois telles que les traverses de chemin de fer, les poteaux téléphoniques, les cabines, etc.

Son utilisation a été limitée et/ou interdite par la mise en place de réglementations environnementales strictes.

Extrait du document « Informations concernant l'ordonnance sur les substances (Osubst, annexe4.4.), n°29 (2002) :

Par la modification de l'ordonnance sur les substances, le 15 juin 2001, le Conseil fédéral a introduit une nouvelle réglementation du bois traité avec des produits de conservation contenant du benzo(a)pyrène (en particulier avec de l'huile de goudron) (ordonnance sur les substances, Osubst, RS 814.013, en vigueur depuis le 1er octobre 2001). Selon la proposition de la Confédération, les objectifs de la modification de l'ordonnance sont les suivants : a) réduire à un minimum l'impact sur l'environnement des HAP dus à l'utilisation de produits pour la conservation du bois contenant de l'huile de goudron, b) réduire l'apport de substances cancérigènes dans l'environnement et c) mettre un terme à la vente de traverses de chemin de fer usagées afin d'éliminer ces matériaux fortement pollués de façon appropriée. Pour des raisons de protection de la santé, il faut en outre d) renoncer à utiliser le bois traité lorsqu'on ne peut exclure un contact direct régulier avec la peau.

*La remise de ce bois est interdite, notamment en application de l'interdiction de remise pour l'utilisation dans des zones habitées, lorsqu'il est destiné aux usages suivants : • Dans les parcs, les jardins publics, **les places de pique-nique, les places de jeux**, les préaux d'écoles, **les installations pour les spectateurs des stades sportifs** et des aires d'exposition et autres lieux d'accès public à usage comparable: les barrières, les sièges, les tables et les engins. • Dans les quartiers d'habitation et les zones artisanales: les entourages de composts • Sur les rives des lacs et cours d'eau: les étais et les constructions en contact avec l'eau • Dans les jardins privés • A l'intérieur*
La remise est autorisée lorsque le bois est destiné aux usages suivants : • Dans la zone urbanisée au sens large: bordures des refuges pour piétons; murs antibruit;

Variante 1

Au vu de ce qui précède, il n'est pas imaginable de remplacer ces traverses de chemin de fer par d'autres traverses en bois et continuellement en contact avec un terrain humide. Pour que cet aménagement soit durable, il vous est proposé la mise en place de béton coffré, sur une longueur de 290m linéaire, taloché frais sur frais sur l'embranchement. Une attention particulière serait portée à cette exécution afin que ces aménagements s'intègrent parfaitement dans le talus sans trop dénaturer l'environnement et ceci de manière pérenne.

Coût : **CHF 60'000.- TTC**

Variante 2

Une deuxième variante est proposée avec la mise en place de blocs calcaires (enrochements) d'une dimension d'environ 50/50/35. Superposés sur 3 ou 4 niveaux, ils permettront la transition entre la place de jeux et l'esplanade.

Si dans le site cette variante s'intègre assez bien, le problème avec ce type d'aménagement, c'est l'irrégularité du bloc et en particulier l'embranchement qui n'est pas régulier et qui pourrait créer une instabilité au moment de poser le pied pour monter ou descendre.

Le Conseil communal et la commission privilégient la variante 2 qui s'intègre mieux dans l'environnement de cette place de sport.

Coût : **CHF 99'000.- TTC**



Image d'illustration

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC

En résumé, les avantages et les inconvénients des deux variantes proposées

Variante 1 : gradins en béton coffré	Variante 2 : enrochements
<ul style="list-style-type: none">- Ce type de gradins est plus utilitaire- De plus, les spectateurs peuvent se tenir debout en toute sécurité- Gradins en béton plus stables	<ul style="list-style-type: none">- Pierres s'intègrent mieux- Choix cohérent avec la réfection du chemin- Choisir pierres bien taillées, plutôt des blocs pour la sécurité- Joints en ciment pour assurer la sécurité

La commission et le Conseil communal souhaitent écarter le béton et privilégient la solution plus naturelle. De plus, les enrochements proviennent de la carrière de la Cernia à partir du calcaire du Jura.

4. Remplacement des bordures sur l'abri PC



Les bordures actuelles sont soit cassées, soit disloquées. Le fait qu'elles soient penchées par endroits montre qu'elles ne résistent plus au poids du terrain.

Le Conseil communal vous propose de remplacer ces bordures sur une longueur de 27m linéaire par des éléments en béton préfabriqué en équerre « Exacta 30x55x12 cm.

Coût : **CHF 10'000.- TTC**

5. Récapitulatif des coûts

	<u>Variante 1</u>	<u>Variante 2</u>
Réfection du chemin d'accès	CHF 98'000.- TTC	CHF 117'000.- TTC
Reconstruction des gradins	CHF 60'000.- TTC	CHF 99'000.- TTC
Remplacement des bordures sur l'abri PC	CHF 10'000.- TTC	CHF 10'000.- TTC
Divers et imprévus (env 10%)	CHF 18'000.- TTC	CHF 24'000.- TTC
	CHF186'000. - TTC	CHF 250'000.- TTC

6. Conclusion

Convaincu de la nécessité de procéder à ces travaux repoussés depuis plusieurs années déjà et au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 250'000.- TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football, la reconstruction des gradins, ainsi que le remplacement des bordures sur l'abri PC.

Ce projet figure sur le plan des investissements 2022 et n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et à accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Colombier, le 16 mai 2022

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 16 juin 2022,
Vu le rapport du Conseil communal du 16 mai 2022,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, de la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux suivants :Travaux de génie civil : 2.0%

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Colombier, le 16 juin 2022